

# Saison 2019-2020 - SEPTEMBRE 2019

En cas de doute urgent vous pouvez poser vos questions à :

Thierry DERET : [thierry.deret@orange.fr](mailto:thierry.deret@orange.fr)

Aimé BRAND : [brandaime54@orange.fr](mailto:brandaime54@orange.fr)

## CORRIGE 12 Questions Loi 5

**Question 1 :** Des dirigeants, conscients que la réserve technique déposée contre leur équipe est fondée, s'arrangent, dès le coup de sifflet final, pour faire disparaître leur capitaine et le soustraire ainsi à la formalité de la signature de la feuille de match. Que doit faire l'arbitre ?

*Dès la fin de la rencontre, il appartient à l'arbitre de demander aux capitaines de venir signer la feuille de match.*

*Constatant l'absence du capitaine, l'arbitre le mentionne sur la feuille de match et dans son rapport.*

**Question 2 :** Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

*La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre effectue la balle à terre.*

**Question 3 :** Ballon en jeu. Le gardien de but de l'équipe A tient le ballon en mains. Le capitaine adverse demande à l'arbitre pour effectuer un remplacement. L'arbitre fait signe au gardien d'arrêter de jouer, sans donner de coup de sifflet, et autorise le remplacement. Alors que le remplacement est effectué, l'arbitre, toujours sans donner un coup de sifflet pour la reprise du jeu, indique au gardien, par un geste du bras, de reprendre le jeu. Le gardien dégage le ballon des mains. Le capitaine de l'équipe B dépose une réserve technique concernant cette reprise de jeu. Quand cette réserve doit-elle être déposée pour être recevable ?

*Cela ne peut être qu'à l'arrêt de jeu suivant le dégagement du gardien puisque le jeu n'a pas été arrêté.*

**Question 4 :** Le capitaine d'une équipe se blesse et sort du terrain pour se faire soigner. L'arbitre, estimant que la sortie est de courte durée, n'impose pas à juste titre la nomination d'un nouveau capitaine. Pendant l'absence de celui-ci, une réserve technique est déposée. Décisions ?

*Il appartient à l'arbitre de faire respecter la procédure de dépôt de la réserve. Dans la mesure où le capitaine blessé peut procéder au dépôt de la réserve, l'arbitre enregistrera la réserve en sa présence.*

*Dans le cas contraire, il demandera à l'équipe concernée de désigner un capitaine pour la circonstance.*

**Question 5 :** Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Le cas échéant, qui peut déposer une réserve technique (ou tout autre type de réserve) ?

*Dans ce contexte particulier, l'entraîneur exclu conservera toutefois ses fonctions administratives et c'est lui qui déposera la réserve.*

**Question 6 :** Sur une action de jeu, deux adversaires se blessent. Le jeu est arrêté. Les soigneurs interviennent et évacuent les joueurs sur une civière. A cet instant, l'entraîneur de l'un des blessés demande à faire entrer un remplaçant à la place de son joueur. Décisions ?

*Le remplacement est accepté parce que l'obligation d'attendre la reprise du jeu pour revenir sur le terrain ne s'applique qu'au joueur blessé préalablement sorti du terrain.*

*Elle ne concerne en aucun cas son remplaçant qui peut immédiatement rentrer sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre.*

**Question 7 :** Quelle est la durée maximale d'interruption lorsque la blessure importante d'un joueur nécessite l'intervention de secours extérieurs sur le terrain ?

*Le délai d'interruption de la partie, prévu pour les cas d'intempéries ou de pannes d'éclairage (45 minutes), ne s'applique pas à cette situation.*

*Le délai est laissé à l'appréciation de l'arbitre qui doit prendre en compte la possibilité ou non de mener la rencontre à son terme.*

**Question 8 :** À la 75ème minute, ballon en jeu, le n°11A se rapproche de son banc, sans sortir du terrain, se plaignant d'une douleur au mollet gauche. Le soigneur, tout en restant dans sa surface technique, lui administre des soins par-dessus la ligne de touche. Au même moment, ce joueur voit le ballon passer proche de lui. Il le récupère et va marquer un but somptueux pour son équipe. Décisions et explications ?

*Le joueur aurait dû sortir du terrain pour se faire soigner.*

*Avertissement au n°11A pour comportement antisportif.*

*On considère que le comportement de ce joueur relève d'un contournement de la Loi.*

*But refusé. Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où le joueur a repris le ballon.*

**Question 9 :** Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Qui pourra soigner un joueur blessé de son équipe en cas de nécessité ?

*L'arbitre sera dans l'obligation de faire revenir cette personne et de l'autoriser à apporter des soins au joueur blessé.*

**Question 10 :** L'équipe A donne le coup d'envoi initial. Au début de la seconde période, cette même équipe donne à nouveau le coup d'envoi. Quelques secondes après (*sans arrêt de jeu entre temps*), l'arbitre donne un carton rouge au n°5B pour avoir annihilé une occasion manifeste de but. À cet instant, le capitaine de l'équipe B souhaite déposer une réserve technique concernant le coup d'envoi qui devait revenir à son équipe. Décisions ? Même question, si l'exclusion a été donnée pour une faute grossière ?

*Pour une faute grossière ou un acte de brutalité, l'arbitre maintiendra l'exclusion. Mais si le joueur a simplement annihilé une occasion manifeste de but, il ne recevra aucune sanction disciplinaire puisque le but n'aurait pas pu être validé.*

*L'arbitre fera recommencer la seconde période en donnant le coup d'envoi à l'équipe B.*

**Question 11 :** L'arbitre n'arrive pas à identifier le coupable d'un acte de brutalité. Il s'adresse à son capitaine qui refuse de signaler le partenaire fautif. Le capitaine, qui persiste dans son refus, est d'abord averti puis exclu. Avant la reprise du jeu, le fautif se dénonce à l'arbitre. Décisions et explications ?

*Le jeu n'ayant pas encore repris, l'arbitre exclura le vrai coupable et retirera l'exclusion infligée au capitaine.*

*Par contre, son comportement ne peut pas être totalement "blanchi". L'arbitre maintiendra le 1er avertissement pour le comportement antisportif. Ce dernier reprend donc sa place.*

**Question 12 :** Quelles sont les formalités administratives que l'arbitre doit accomplir après la rencontre ?

*La feuille de match informatisée est le PV de la rencontre et seules les inscriptions y figurant seront prises en compte par les commissions. L'arbitre doit :*

*-saisir le résultat du match*

*-saisir les joueurs blessés qui lui auront été communiqués*

*-saisir les remplacements*

*-saisir les sanctions disciplinaires : toute sanction disciplinaire doit correspondre à l'un des motifs de la loi 12*

*-relater brièvement les incidents divers*

*-faire prendre connaissance par les 2 capitaines (ou dirigeants licenciés responsables) de la FMI qu'ils auront à signer*

*En cas de dépôt de réserves :*

*S'il s'agit d'une réserve technique : il notera lui-même mot pou mot ce que le capitaine plaignant lui a déclaré sur le terrain. Il fera signer les deux capitaines et l'assistant concerné.*

*S'il s'agit d'une réserve administrative : il ne s'opposera pas à la transcription de celle-ci, même si le dépôt intervient après la fin du match.*

*Un rapport détaillé sera transmis à la commission compétente dans les délais prescrits, en cas d'exclusion ainsi que de tout autre incident survenu avant, pendant ou après le match.*